



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°4 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	04/09/2025
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, PAUVERT Frédéric, SOULON Franck, FROGER Alain
Assiste	TRUFFAUT Louise
Excusé :	PHILIPPEAU Dominique

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°3 du 21/08/2025 est approuvé.

2. Féminines – D2F

1- Validation des engagements en D2 F

Les clubs de D2 F avaient jusqu'au 31 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagement.

a) Engagements validés en D2 F au 01/09/2025 : 16 équipes

TRELAZE FOYER	2
GF OREE FOOTBAL	1
VAL D'ERDRE AUXENCE	1
SAUMUR OFC	1
GF MURSMELAINE JUIGNE	1
MAYBELEGER FC	1
SOMLOIRYZERNAY CP	1
Ent St HILAIRE CORON	1
Ent CHRISTOPHESEGMORTAGNE	1
VALANJOU AS	1
Ent CHALONNES BEAUCOUZE	2
Ent MONTREUIL JB AVRILLE	2
GF SEVREMOINE	1
LES PONTS DE CE AS	1
MONTILLIERS ES	2
ST SYLVAIN D'ANJOU AS	1

b) Désengagement

La commission prend connaissance du désengagement de l'équipe du **GF Gesté Tillières**.

2- Championnat D2 F – Phase 1

Le championnat D2 F se déroulera en 2 phases.

Règlement du championnat D2 F

La commission décide de ne pas retenir un championnat 1^{ère} phase avec 2 poules de 8 équipes car il n'y aurait que 7 rencontres jusqu'à la trêve de Noël.

La commission propose de faire comme la saison passée, une 1^{ère} phase de type **Ligue des Champions nouvelle formule et de mettre les 16 équipes dans le même groupe de championnat !**

Les 10 équipes du championnat 2024/2025 sont dans un chapeau et les 6 nouvelles dans un autre chapeau.

La commission établit une numérotation qui permet un équilibre pour toutes les équipes. Chaque équipe recevra 4 fois et se déplacera 4 fois.

Seules 8 journées (sur les 15 possibles) seront jouées en 1^{ère} phase.

A l'issue de cette 1^{ère} phase, on établit un classement sur ces 8 journées !

3- 2^{nde} phase des championnats D1 F, D2 F et D3 F :

- **En D1 F** : les 6 premiers de la phase 1 par matchs AR – c'est déjà prévu comme cela soit 10 matchs par équipe
- **En D2 F** : les 4 derniers de la phase 1 de D1 F avec les 6 premiers de la D2 F du groupe de 16 seulement soit 9 matchs pour 10 équipes
- **En D3 F** : les 10 derniers de la phase 1 de la D2 F qui se rencontrent par matchs Aller seulement sur 9 rencontres.

Le déroulement de la seconde phase pourra être modifié par la commission pour la D2 F et la D3 F en fonction de nouveaux engagements ou d'éventuels forfaits généraux.

La 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase de D2 F se déroule le **dimanche 21 septembre**.

3. Championnat D5 2025/2026

La commission liste les engagements en championnat de D5 : 112 équipes.

Elle répartit les équipes en 8 groupes de 11 équipes et 2 groupes de 12 équipes.

La 1^{ère} journée se déroulera **le dimanche 21 septembre 2025**.

La commission procède à la numérotation des équipes en tenant compte le plus possible des desideratas.

4. Engagements en Coupe

La date limite des engagements était fixée au **18 août**.

Certains clubs ne sont pas allés au bout de la procédure d'engagement et n'étaient donc pas intégrés dans les compétitions.

Ces dysfonctionnements ont entraîné un surcroît de travail à tout le personnel administratif.

a) Bilan final des engagements

La commission établit la liste des équipes par compétition :

- Coupe de France : **104** équipes
- Coupe des Pays de Loire : **107** équipes
- Coupes de l'Anjou : **106** équipes
- Challenge de l'Anjou : **103** équipes
- Coupe des Réserves : **52** équipes
- Challenge du District Hubert Sourice : **138** équipes

b) Coupe de l'Anjou – Tour N°1 :

- 20 équipes disponibles éliminées de la Coupe des Pays de Loire.

La commission procède au tirage des 10 rencontres du 1^{er} tour qui se dérouleront **le dimanche 14 septembre**.

c) Challenge de l'Anjou – Phase 1 par poules :

- 29 équipes réserves possibles.
- **28 équipes engagées**
- **3 équipes se sont engagées hors délais :**
 - **Beaufort en Vallée US 2**
 - **Saumur OFC 3**
 - **Angers Vaillante FC 2**

Les équipes sont désormais réparties en **2 poules de 5 équipes et 3 poules de 6 équipes**.
Les équipes se rencontrent en formule championnat sur 5 journées.

Les 3 premiers de chaque poule intégreront le tableau final soit **15 équipes**.

1^{ère} journée : Dimanche 14 septembre

d) Coupe des Réserves –Phase 1 par poules :

- 53 équipes possibles.
- **52 équipes engagées**

- **2 équipes se sont engagées hors délais :**
 - **Aubry Chaudron FC 2**
 - **Angers CBAF 2**

Les équipes sont désormais réparties en **2 poules de 5 équipes et 7 poules de 6 équipes**. Les équipes se rencontrent en formule championnat sur 5 journées.

Les 3 premiers de chaque poule et les 5 meilleurs 4èmes se qualifieront pour les 1/16èmes de finale.

1^{ère} journée : Dimanche 14 septembre

e) Challenge du District Hubert SOURICE –Phase 1 par poules :

La date limite des engagements du Championnat D5 était fixée au 31 août.

- **138 équipes engagées**

La commission répartit les équipes en 35 poules de 3 ou 4 équipes.

1^{ère} journée : Dimanche 14 septembre

Déroulement de la compétition :

Les équipes sont réparties en 35 poules de 3 ou 4 équipes.

- Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tour intermédiaire équivalent au 1/32èmes de finale, soit 70 équipes.
- Tour intermédiaire : 12 équipes par tirage au sort dans les 35 équipes ayant terminé 2^{ème} de leur poule, soit 6 rencontres
- 1/32^{ème} de finale : 64 équipes
 - o Les 35 premiers des poules
 - o Les 23 2^{ème} n'ayant pas participé au tour intermédiaire
 - o Les 6 vainqueurs du tour intermédiaire
-

Le tour intermédiaire se déroulera **le dimanche 26 octobre 2025**.

5. Tableau d'accessions et rétrogradations

Le nombre de groupes de D5, étant désormais officiel, la commission valide le tableau des accessions et des rétrogradations pour publication sur le site du district.

6. Forfaits Généraux

La commission enregistre le forfait général direct de :

- **CHAZE VERN AS 1 – U15 D3 Groupe B**
 - **Amende de 240€** (Triple des droits d'engagement – Annexe 5) conformément à l'article 26 des règlements des championnats régionaux et départementaux LFPL.
- **GJ POUANCE COMBREE 1 – U17 D3 Groupe A**
 - **Amende de 240€** (Triple des droits d'engagement – Annexe 5) conformément à l'article 26 des règlements des championnats régionaux et départementaux LFPL.

7. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.



Mail de CHOLET FC 2020
Reçu le 26/08/2025

La commission prend connaissance.
Une réponse a été apportée.

Prochaine(s) réunion(s) :

Jeudi 17 septembre 2025 à 18h00

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER